



Notice d'emploi N° 8350 / 2024

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Acaricide, Insecticide
Formulation: SC suspension concentrée
Teneur en substances actives: 1.75 % abamectine (18 g/l)
Nom UICPA: avermectin B1

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Vertimec Pro

Numéro d'homologation fédéral: I-5995
Numéro d'homologation étranger: 15050

Pays d'origine: Italie
Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Italia S.P.A., Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
serre: fraise	acaréens tétranyques	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 7 Jours Application: post-floral.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
serre: fraise	tarsonème du fraisier	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 7 Jours Application: pré-floral	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Culture maraîchère			
serre: aubergine, concombre, poivron, tomate	acaréens tétranyques, ériophyides libres, mouches mineuses, thrips	Concentration: 0.05 % Délai d'attente: 3 Jours	2, 3, 4, 9
Culture ornementale			
serre: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	acaréon jaune commun, mouches blanches, mouches mineuses	Concentration: 0.025 %	2, 3, 4, 9
serre: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	thrips	Concentration: 0.05 %	2, 3, 4, 9

Charges générales / agronomiques:

- 1 1 traitement au maximum par culture et par année.
- 2 SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
- 4 Traitement uniquement dans des serres permanentes fermées.
- 6 La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha.
- 7 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 8 Toxique pour les punaises prédatrices et les acariens prédateurs.

Protection des utilisateurs:

- 3 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons) jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 5 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 9 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- | | |
|-------|--|
| | Tenir hors de portée des enfants. |
| SP 1 | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. |
| SPe 8 | Dangereux pour les abeilles |